

# L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## SEANCE DU MERCREDI 28 JUIN 2023

N° 49-2023

Objet : Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de l'aide aux études - Energie climat

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'aide financière aux études de la Région Ile-de-France en déclinaison de sa Stratégie Energie - Climat,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu les décisions N° 41-2022 et N° 73-2023 portant sur la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'ingénierie financière portant sur la veille, la recherche et le conseil à la demande de financement pour les projets d'investissement avec la Société Finances et Territoires,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie a engagé une réflexion sur la solarisation de son patrimoine bâti et fait réaliser une pré-étude mettant en évidence le potentiel photovoltaïque de certains de ses bâtiments,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie souhaite lancer une étude de faisabilité technico économique complémentaire pour engager de manière plus concrète la solarisation photovoltaïque de son patrimoine bâti,

Considérant que les dépenses liées à cette étude peuvent être subventionnées dans le cadre de la déclinaison de la Stratégie Energie Climat de la Région Ile-de-France visant à soutenir le plus en amont possible les nouveaux projets favorisant la transition énergétique,

En conséquence,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article unique : Autorise** Monsieur le Président, à solliciter auprès de la Région Ile-de-France, dans le cadre du dispositif « Aide aux Etudes - Energie - Climat », une subvention à hauteur de 50 % du coût de la prestation pour une étude de faisabilité technicoéconomique multisite en autoconsommation solaire photovoltaïque individuelle ou collective.

**Délibération adoptée à l'unanimité,**

Fait à Brie-Comte-Robert, le 29 juin 2023.

Le Président,  
**Jean LAVIOLETTE**





Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MERCREDI 28 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-deux juin deux mille vingt-trois s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

### Étaient présents :

Mesdames BERNARDO, BOYER, FERRER, GONZAGUE, LABRUYERE, LAFORGE, MERIAUX, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SAUVIGNON, SANTIN et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PRUVOT, SAMANIEGO, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

### Étaient représentés :

Madame VINIIT pouvoir à Madame FERRER.  
Monsieur DARMON pouvoir à Monsieur BEZOT.  
Monsieur PENNEC pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.  
Monsieur RALLIERE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.  
Monsieur SAUVIGNON pouvoir à Mme SAUVIGNON.

Était absent excusé : Monsieur COULOUMY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame NOEL a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **18** (à la délibération N° 35-2023) puis **23** (à la délibération N° 36-2023) et **24** (à la délibération N° 37-2023).

Membres excusés et représentés : **4** (à la délibération N° 35-2023) puis **5** (de la délibération N° 36-2023 à la délibération N° 50-2023).

Membres absents non représentés : **8** (à la délibération N° 35-2023) puis **2** (à la délibération N° 36-2023) et **1** (de la délibération N° 37-2023 à N° 50-2023).

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mardi 30 mai 2023.